



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-135390>

Département(s) de publication : 02

Annonce n° 25-135390

Fournitures

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Syndicat départemental de traitement des déchets ménagers de l'Aisne, Valor'Aisne

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 25020879000098

Ville : LAON

Code postal : 02000

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 02

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.xmarches.fr/entreprise/detailConsultation.php?key=38200>

Identifiant interne de la consultation : VA-25-24

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Eric DELHAYE

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** L'attributaire pourra remettre un Kbis ou équivalent à jour.
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Aucune capacité économique et financière n'est exigée. Toutefois, une attention particulière sera portée au chiffre d'affaires indiqué dans le formulaire DC2 ou dans les documents remis par le candidat.
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Concernant la capacité technique, aucune exigence n'est formulée au stade de la candidature. Toutefois, les capacités techniques seront analysées dans le cadre du mémoire technique et donc de l'analyse des offres.

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 12/01/2026 à 12:00
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Réduction du nombre de candidats : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
L'acheteur exige la présentations de variantes : Non
Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Valor'Aisne - Syndicat
Départemental de Traitement des Déchets Ménagers de l'Aisne - Pouvoir Adjudicateur

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Acquisition de fil de presse à balles-.

Type de marché : Fournitures

Description succincte du marché : Le Syndicat Départemental souhaite réapprovisionner en fil de presse à balles, les deux centres de tri qu'il exploite en régie. Les machines utilisées ont été fabriquées par la société Comdec Paal. Le fil de presse est utilisé pour ligaturer les matériaux triés, dont les matières plastiques élastique. De façon à optimiser les transports et ainsi, limiter l'impact environnemental de ceux-ci. Valor'Aisne souhaite utiliser du fil de presse de haute qualité, permettant un taux de compaction maximal sans casse du fil.-.

Lieu principal d'exécution du marché : Urvillers et Villeneuve Saint Germain (02 - Aisne)

Valeur estimée (H.T.) : entre euros et 210000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : 1) La présente consultation est passée selon la procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L2123-1, L2125-1, R2123-1, R2162-4 à R2162-14 du CCP. Le présent accord-cadre est un contrat conclu entre le pouvoir adjudicateur, Valor'Aisne et un ou plusieurs opérateurs économiques, ayant pour objet d'établir les termes régissant les marchés à passer au cours d'une période déterminée. L'accord-cadre est un dispositif qui permet : - De sélectionner plusieurs prestataires (3 opérateurs économiques) dans une première phase ; - De remettre ces prestataires en concurrence dès qu'un besoin est défini, excepté si l'accord cadre est conclu avec un seul opérateur économique dans une deuxième phase. La sélection des prestataires de l'accord cadre s'effectuera dans les conditions fixées par le règlement de la consultation. Le référencement de titulaires de l'accord cadre n'implique pas obligatoirement l'attribution d'un marché subséquent à chacun de ces titulaires. Le titulaire de l'accord cadre ne détient pas l'exclusivité des besoins du pouvoir adjudicateur au regard des produits et prestations objet du présent accord cadre. L'exécution des prestations donne lieu, lors de la survenance d'un besoin, à la passation de marchés fondés sur l'accord cadre. La qualité de titulaire de l'accord cadre permet aux titulaires retenus d'être les seuls à pouvoir déposer une offre et d'être les seuls à pouvoir devenir titulaire d'un marché. Par conséquent, lors de la survenance d'un besoin, les 3 titulaires feront l'objet d'une remise en concurrence par le biais d'un marché subséquent. Les marchés subséquents sur la base de l'accord-cadre sont fractionnés en bons de commande. 2) La séance d'ouverture des plis n'étant pas publique, aucun candidat n'est admis à y participer. 3) Le présent marché est financé sur la section Fonctionnement du budget du Syndicat - contributions des collectivités adhérentes. L'imputation budgétaire est 60632 - Fourniture de petit équipement. Paiement par mandat administratif sous 30 jours à compter de la réception de la facture par Valor'Aisne. Les prix sont des prix unitaires à la tonne. A chaque remise en concurrence par le biais des marchés subséquents, les prestataires actualiseront leur prix. Le montant maximum a été fixé à 210 000.00 €HT pour la durée totale du marché. 4) La date prévisionnelle non contractuelle du début de la prestation est le 16 février 2026. Le marché démarrera à la date indiquée dans le premier bon de commande et se terminera 2 ans après cette date (soit une date de fin estimative au

16 février 2028). Si le montant maximal prévu à l'accord-cadre est atteint avant l'échéance du marché, soit avant le 16 février 2028, ce dernier devient caduque. 5) A NOTER : le candidat classé 1er lors de l'analyse des offres de l'accord cadre sera d'office titulaire du 1er marché subséquent. En effet la 1ère livraison devra être réalisée semaine 08 pour les sites d'Urvillers et de Villeneuve Saint Germain, les prix figurant dans l'accord cadre n'auront pas à faire l'objet d'une actualisation. Toutefois, s'il advenait que la livraison soit reportée du fait de Valor'Aisne au-delà du 28 février, un marché subséquent serait alors lancé. 6) Aucune variante n'est autorisée. 7) Aucune visite n'est prévue sur site.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 09/12/2025